

Toutes les lignes du Grand Paris Express désormais déclarées d'utilité publique



La Ligne 18 du Grand Paris Express a été déclarée d'utilité publique ce 28 mars 2017 par décret en Conseil d'Etat. Cette ligne de 35 km est la dernière du réseau à être déclarée d'utilité publique. Les 68 gares et les 200 km composant les lignes 14 Sud, 15 Sud, 15 Est, 15 Ouest, 16, 17 Nord et 18 sont donc aujourd'hui tous validés, annonce la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du projet.

La commission d'enquête publique avait rendu un avis favorable le 13 juillet 2016. La Ligne 18 du Grand Paris Express reliera la gare Aéroport d'Orly à celle de Versailles Chantiers en 30 minutes. 14 km de la Ligne seront aériens. Les opérations de génie civil sur la Ligne débuteront en 2018. Le tronçon entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin sera mis en service en 2024. Celui reliant la gare CEA Saint-Aubin à celle de Versailles Chantiers le sera en 2030.

Des réflexions pourraient également se poursuivre au niveau du Stif (Syndicat des transports d'Ile-de-France) pour prolonger ensuite la ligne un peu vers l'Est, une extension demandée par les élus du Val-de-Marne.